

sont prêts à voir l'Union Jack disparaître du drapeau. L'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) a sûrement corroboré mes déclarations antérieures selon lesquelles son groupe est prêt à accepter n'importe quel drapeau, représentant la svastika, la main noire de la mafia ou une citrouille, à condition que l'Union Jack n'y figure pas.

Quoi de plus ridicule, stupide et archibête que de songer à supprimer d'un drapeau l'histoire du pays, ses traditions et les sacrifices endurés par bien des générations de Canadiens qui ont contribué à édifier notre pays et à en faire ce qu'il est aujourd'hui? A mon sens, pareille attitude ne peut que démolir ce que nous avons créé, et le gouvernement actuel, animé du désir de donner raison au sondage Gallup, ne saurait restaurer la confiance des citoyens qui respectent ceux qui ont contribué à édifier notre pays.

Le premier ministre a mis la Chambre dans une telle position qu'elle doit se rendre à la demande, sans quoi il l'enverra promener et empêchera la marche des travaux, sauf ceux qui ont trait à son sujet de prédilection, l'adoption d'un nouveau drapeau. Les Canadiens doivent attendre l'entrée en vigueur du régime de pension du Canada; ils doivent attendre la mise en œuvre du code du travail; ils doivent attendre toutes les mesures vraiment importantes pour l'avenir et l'évolution du pays, parce que le premier ministre ne veut pas démodorer de son idée puérile de donner, dès maintenant, un drapeau de son choix au pays. Il ne va pas laisser le Parlement l'empêcher de l'avoir quand bien même il lui faudrait pour l'obtenir ne plus voir aux intérêts du pays. Nous ne pouvons même nous enquerir de ce que le gouvernement fait maintenant car le premier ministre tient à son drapeau. Quelle attitude enfantine pour un homme censé avoir de l'importance! Quelle stupide attitude pour un homme chargé de la conduite des affaires de l'État! Quelle attitude ridicule pour un homme que doivent préoccuper l'unité et la réussite du Parlement! Plus que tout autre le premier ministre détruit la puissance de ce Parlement avec cette question de drapeau. Rien ne lui semble aussi important que d'obtenir son drapeau. Il veut pouvoir dire au peuple canadien: «Voyez, je vous l'avais bien dit que vous l'auriez pour Noël; le voici.» Quel enfantillage! Quel ridicule!

M. Byrne: Buvez encore; c'est un discours plutôt sec.

M. Coates: L'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) est remarquable sous un point. Il excelle dans l'art d'interrompre, mais il a

beaucoup plus de difficultés à voler de ses propres ailes et à faire un discours. Il a toujours été ainsi depuis que je suis à la Chambre.

M. Byrne: Je ne voudrais pas faire un discours terrible comme le vôtre.

M. Coates: Mon ami, vous pourriez faire n'importe quelle sorte de discours, et vous le savez; c'est tout ce que je puis dire de bon à votre sujet. Vous avez le bon sens...

M. Byrne: C'est un discours lamentable.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Coates: Je dirai que je préfère que les autres jugent plutôt que vous. Je ne me fie vraiment pas à votre jugement.

M. Byrne: Je ne puis vous entendre; vous marmonnez.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable représentant a mentionné—si on me permet d'employer ce terme dans un sens aussi vague—que l'honorable député faisait un discours lamentable.

M. Byrne: Il n'y a pas de doute à ce sujet.

M. MacInnis: Est-ce là une tournure parlementaire, qu'on laissera passer?

M. l'Orateur suppléant: Ma foi, le mot lamentable peut être un peu fort, mais il a été appliqué au discours. Je suppose que si on l'avait appliqué à un autre honorable député, l'emploi serait probablement antiparlementaire. Toutefois, comme le terme a été appliqué au discours, il n'est pas antiparlementaire, bien que ce soit un terme assez vigoureux. De toute façon, qu'on permette donc à l'honorable député de Cumberland de poursuivre.

M. Coates: Je ne puis dire que je sois vraiment inquiet de ce que l'honorable député de Kootenay-Est pense de mon discours. Je mentionnais que nous sommes incapables d'obtenir des renseignements du gouvernement à cause de la méthode adoptée par le premier ministre, dans la poursuite du débat. Une chose que j'aimerais porter à votre attention, et qui a rapport au présent débat, monsieur l'Orateur, est une question qui figure à mon nom au *Feuilleton*. C'est la question n° 1889, et elle demeure sans réponse depuis le 9 septembre, ce qui fait trois mois. Je demande des renseignements au sujet des frais que les contribuables canadiens devront supporter si un nouveau modèle de drapeau est adopté par la Chambre.